

L'héritage de Johnny Hallyday : un standard des querelles de familles chez les artistes

Publié le vendredi 16 février 2018 à 12h42

par [Christine Siméone](#) @chrissim2

Partager



Il y a souvent au moment de la mort des artistes des conflits entre enfants et dernière compagne. Le cas de la famille de Johnny est emblématique d'autres cas d'artistes, chanteurs ou plasticiens notamment.



Laurent Smet et David Hallyday conteste la succession de leur père © AFP / YOAN VALAT

La bataille sur l'héritage de Johnny Hallyday a fait éclater au grand jour les tensions au sein de sa famille, loin de l'union sacrée affichée lors des funérailles du rockeur, le 9 décembre à Paris.

Sa fille **Laura Smet** et son fils **David** demandent l'application de la loi française dans le cadre de la succession de leur père. En France, il est impossible de déshériter ses enfants. Il y a une réserve héréditaire. Même si le défunt a voulu permettre à son conjoint de jouir de ses biens, ou de lui en léguer, même s'il a signé des dispositions contraires, même s'il était dément au moment de signer, il y a une part minimum qui revient impérativement aux enfants.

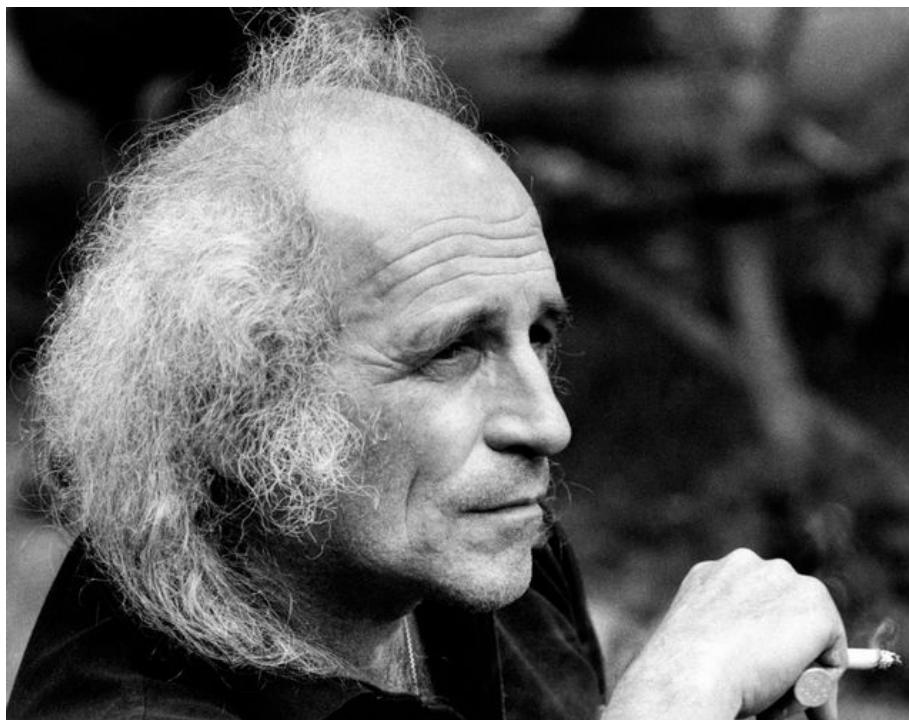
En Californie, c'est différent. Quiconque peut être déshérité, par principe.

Dans le cas de Johnny, la bataille juridique sera peut-être désormais de savoir lequel de ces droits s'applique : celui de sa domiciliation au Etats-Unis,

ou celui de la France, puisqu'il a vécu ses derniers mois à Marnes-la-Coquette.

D'autres familles d'artistes, ou leur entourage, ont eu à connaître de vives discordes. Ce sont des conflits interminables, qui mettent en jeu des conceptions juridiques différentes. Il arrive même que les conditions réelles de la mort ou de la signature du testament soient contestées. Ce sont aussi souvent des procès en légitimité « familiale » et « affective ».

Léo Ferré, la muse, sa fille et la famille



Léo Ferré © AFP / Angelo Deligio / Leemage

Annie Bizy-Butor a essayé de faire valoir ses droits à côté de ceux de la famille légitime de Léo Ferré. Elle est la fille d'une première épouse du chanteur, il l'avait prise sous son aile alors qu'elle n'avait que 5 ans. C'est pour elle qu'il a écrit *Jolie Môme*. Après la mort de Ferré, c'est cette enfance qu'elle fait valoir, sa place de fille qu'elle revendique.

L'héritage de Charles Trenet est un enfer juridique

Une cousine, une demi-sœur, un neveu ou encore un supposé fils adultérin du chanteur de *La Mer* ont tous saisi la justice.

Trenet avait fait de son chauffeur son légataire universel, qui avait dilapidé sa fortune nouvelle en voitures de luxe. Se sont retrouvés face à face dans cette méchante histoire de gros sous, deux hommes d'affaires suédois, un détective, ex-flic de Scotland Yard, et l'éditeur du catalogue Charles Trenet.

Les enfants de Cloclo et ses clodettes



Les fils de Claude François, Claude et Marc, entourés d'anciennes "Clodettes", posent, le 20 juin 2004 au Musée Grévin à Paris. © AFP / JOEL ROBINE

Du côté de **Claude François**, pas trop de bisbilles entre les enfants et/ou leur mère. Il faut dire que, au départ, l'héritage de Claude François était une énorme dette de 1 million d'euros. C'est surtout l'exécuteur testamentaire Jean-Dominique Perrin qui a remis l'entreprise familiale à flot.

Claude François, qui vend encore plus de 200 000 disques par an, reste une source de rémunération. Pour ses deux fils évidemment, mais pourquoi pas pour les artistes qui ont accompagné le chanteur dans ses spectacles survoltés ?

Ce sont les **Clodettes** (elles ont été une bonne quarantaine à danser derrière Cloclo) qui ont fini par réclamer leur part du gâteau. Elles ont rêvé un instant de jouir, sans succès, de leur droit à l'image.

Arman, 12 ans d'attente



Dans le cas de la succession du sculpteur **Arman**, chef de fil des Nouveaux Réalistes, les enfants de sa première épouse ont dû faire valoir leurs droits, et notamment moral, face à sa veuve américaine. Celle-ci s'abritait derrière des "donations" que l'artiste aurait faites de son vivant pour repousser toutes revendications. Douze ans de bataille ont finalement abouti à la création d'un Comité Arman, qui réunit les deux parties.

Vasarely, sa fondation et sa famille

L'histoire de **Vasarely**, maître de l'art optique, est la parfaite illustration de la pagaille que posent parfois les successions. Il y a d'abord eu l'escroquerie condamnée du président de la fondation chargée de gérer son œuvre ; ensuite, le petit-fils de l'artiste a dû se battre pour faire appliquer le testament. Son grand-père l'avait désigné comme légataire et seul apte à assurer la pérennité et la continuation de son œuvre au sein de la Fondation Vasarely. Personne dans la famille n'avait pensé à suivre les souhaits du défunt. La justice les y a obligés en 2006 alors que Vasarely est mort en 1997.

Zao Wou-Ki, son fils et sa veuve

Le peintre Zao Wou-Ki est décédé en avril 2013. Le maître favori des milliardaires chinois était atteint de la maladie d'Alzheimer à la fin de sa vie. Dès 2012, donc avant sa mort, son fils issu d'une première union, Jia-Ling Zhao, est entré en conflit avec Françoise Marquet, la veuve de l'artiste. Il a porté plainte pour abus de faiblesse, contesté la vente de tableaux par sa belle-mère. Au cours actuel de ses œuvres, ce sont des millions qui sont en jeu.

Mots-clés :

[Culture](#) [Info](#) [Johnny Hallyday](#)